



COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2013) 11

Strasbourg, 22 mai 2013

**2^e réunion
Strasbourg, 27-29 mai 2013**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2012-2013

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 3.4 du projet d'Ordre du Jour

- Le Comité est invité à prendre note des résultats obtenus dans le cadre du programme d'activités 2012-2013.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. PROGRAMME : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE

1.1	10 ^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (Moscou, 15-16 avril 2013) ...	4
1.2	Evaluation de la politique culturelle (Fédération de Russie et Turquie)	5
1.3	Journées européennes du patrimoine (JEP).....	6
1.4	Compendium	6
1.5	Réseau européen du patrimoine HEREIN	7
1.6	CultureWatchEurope (CWE)	7
1.7	Forum de Marseille	8
1.8	Convention européenne du paysage	8
1.9	Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel	10
1.10	Convention européenne sur la coproduction cinématographique.....	10
1.11	Evénements culturels du Conseil de l'Europe.....	11
1.12	30 ^e exposition d'art du Conseil de l'Europe « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 »	11

2. PROGRAMME : CITOYENNETE DEMOCRATIQUE PAR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

2.1	Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun.....	12
2.2	Projets pilotes de développement local (LDPP)	13
2.3	Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques (programme régional de l'initiative de Kiev).....	14
2.4	Evaluation de la situation du patrimoine en République de Moldova.....	14

3. PROGRAMME : CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL

3.1	Cités interculturelles	15
3.2	Influer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA) – Action conjointe avec l'UE (SPARDA) – Action conjointe avec l'UE.....	15
3.3	Médias et anti-racisme dans le sport (MARS).....	16
3.4	MEDIANE – Echanges médiatiques pour la diversité inclusive, l'anti-racisme et la non-discrimination en Europe (MEDIANE)	17
3.5	Réseau universitaire européen d'études romani.....	18

4. PROGRAMME : REpondre AUX SITUATIONS DE CRISE : SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES ET CATASTROPHES NATURELLES

4.1	Promotion de la diversité culturelle au Kosovo* (PCDK) – Phases I et II	19
4.2	Réhabilitation du centre historique de Lorca, Espagne.....	21

**Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.*

INTRODUCTION

La structure du programme d'activités 2012-2013, reproduite dans le sommaire, a été définie par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Selon le point i) des principales missions de son mandat, le CDCPP est chargé de « *superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et [d']élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés* ».

Les principales catégories d'activités mises en œuvre dans le cadre de nombreux projets paysagers, patrimoniaux et culturels correspondent directement aux points ii), iii) et iv) du mandat du CDCPP :

- ii) promouvoir et assurer le suivi de l'application des conventions¹ du Conseil de l'Europe et adapter des standards et normes dans les domaines couverts par le mandat ; apporter des conseils aux Etats membres sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, renforcement des capacités et activités de terrain, projets pilotes, systèmes d'information², stratégies de sensibilisation du public ;
- iii) fournir une assistance technique et monter des projets pilotes sur le terrain qui améliorent la gouvernance et les compétences en matière de culture, patrimoine culturel et développement socio-économique intégré, cohésion sociale et territoriale, renforcement de la confiance, reconstruction et développement post-conflit ;
- iv) encourager des « plateformes » d'échanges européennes et des réseaux – y compris électroniques – impliquant ensemble les acteurs pertinents des secteurs privé, public et associatif, en mettant ainsi l'accent sur une responsabilité commune à l'égard de l'environnement culturel.

Le présent document présente une synthèse des principaux résultats et de l'impact de ces projets, pour permettre au Comité d'apprécier ce qui a été accompli en 2012 et 2013 et d'évaluer dans quelle mesure il a correctement rempli son mandat.

¹ Convention culturelle européenne (STE n° 18) ; Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 143) ; Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121) ; Convention européenne du paysage (STE n° 176) ; Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE n° 199) ; Convention européenne sur la coproduction cinématographique (STE n° 147) ; Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel (STE n° 183), ainsi que l'élaboration de nouvelles normes nécessaires.

² Tels que le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.

1

Programme : Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse

- i) La gouvernance démocratique de la culture est renforcée, et les Etats membres reçoivent une assistance pour élaborer des politiques culturelles démocratiques à travers l'examen de politiques nationales, régionales et thématiques³ ; l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile est facilité par les systèmes Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
- ii) Les conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et le paysage sont promues et font l'objet d'un suivi⁴.

Projet	Objectif	Produits et résultats	Renvoi au mandat du CDCPP
<p>1.1 Titre : 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Moscou, 15-16 avril 2013)</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : la conférence se tient dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 2009 entre le CdE et le ministère de la Culture de la Fédération de Russie. Le projet a démarré en 2011, et les opérations de préparation ont été lancées en 2012.</p> <p>Budget : € 25 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE. Les délégations ministérielles des 44 Etats signataires de la Convention culturelle européenne et de 2 Etats observateurs ont participé à l'événement.</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/moscow/default_FR.asp?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer l'accord de coopération entre le CdE et le ministère russe de la Culture (2009), et les décisions respectives CDCULT/CDCPP, et CM/GR-C • Insister sur la mission du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation paneuropéenne unique pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture, et sur son rôle pour promouvoir et établir des normes en matière de gouvernance démocratique • Mettre en avant la valeur ajoutée de la culture en tant que ressource cruciale pour le dynamisme des démocraties et la participation des citoyens, permettant de prendre en considération et de façonner l'évolution de la société et les mutations économiques en faveur de la justice sociale, et en tant que facteur clé de l'échange et du dialogue • Recenser les stratégies permettant de promouvoir et d'améliorer l'accès démocratique à la culture et la participation à la vie culturelle, ainsi que la liberté d'expression artistique, notamment grâce à des moyens numériques et en accordant une attention particulière à la contribution de multiples acteurs • donner des orientations et émettre des 	<p>Déclaration de la Conférence</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Déclaration de la Conférence présentée par les Etats parties à la Convention culturelle européenne souligne l'importance de l'accès à la culture et de la participation à la vie culturelle, qui favorisent la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale et qui, en stimulant la diversité, l'échange et le dialogue culturels, contribuent à la stabilité démocratique. Les ministres se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes visant à promouvoir le libre accès à la culture, la participation à la vie culturelle et la liberté de création et d'expression culturelles, et à soutenir la créativité, la diversité culturelle et le dialogue. Ils se sont engagés à encourager des politiques culturelles qui respectent ces principes, ainsi qu'une perspective de gouvernance à plusieurs niveaux et associant un grand nombre de parties prenantes. L'objectif consiste à adapter ainsi en permanence les politiques aux mutations sociales, économiques et technologiques, et particulièrement aux opportunités offertes pour l'accès à la culture et la diversité culturelle par les nouvelles technologies numériques. <p>Propositions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour améliorer la contribution de la culture à la démocratie et à la gouvernance démocratique, les ministres ont proposé, entre autres, deux mesures clés au Conseil de l'Europe : <ol style="list-style-type: none"> 1. lancer un processus de travail à moyen terme sur des indicateurs de l'impact des activités culturelles sur la démocratie, et 2. offrir une plateforme d'échanges sur l'impact du numérique sur la culture pour les décideurs, les praticiens et la société civile. • Les deux mesures devraient être intégrées de manière mesurable et sous l'angle des résultats dans le programme de coopération prévu pour l'exercice biennal à venir (2014-2015), et mises en œuvre en synergie avec les partenaires internationaux. • Il serait judicieux d'utiliser les outils d'information existants du Conseil de 	ii)

³ Les exercices en cours (2012-2013) concernent la Turquie, la Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan et la Moldova.

⁴ Voir la note de bas de page 1 pour consulter la liste des conventions concernées.

	recommandations quant à l'action future du CdE dans le domaine culturel, y compris en matière de coopération avec d'autres institutions internationales.	<p>l'Europe pour assurer le suivi de la Conférence de Moscou et l'associer aux prochains événements comme le Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 27-29 novembre 2013) et la Conférence ministérielle sur les médias et la société de l'information (Belgrade, 7-8 novembre 2013), de même qu'au travail de la Task Force sur la Gouvernance de l'Internet.</p> <p>Visibilité La conférence a donné une meilleure visibilité à l'action de l'Organisation dans le domaine de la culture. Une publication sur la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe réunira le rapport, les discours, des documents de travail et des images relatifs à l'événement. Voir également les informations présentes sur le site web de la conférence : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/moscow/default_FR.asp?</p>	
<p>1.2 Titre : Evaluation de la politique culturelle (Fédération de Russie et Turquie)</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours depuis la fin des années 1980</p> <p>Budget : € 50 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE, aujourd'hui 30 examens de la politique culturelle nationale ont été effectués ainsi que plusieurs études sectorielles et transversales</p> <p>Site web : http://www.culturalpolicies.net</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des politiques culturelles nationales ou régionales, ou examen thématique des politiques sectorielles et transversales • A la demande des Etats membres • Les évaluations permettent de formuler des recommandations conçues pour améliorer la gouvernance démocratique du secteur culturel et moderniser des secteurs politiques spécifiques, si nécessaire 	<p>Conclusion de l'Evaluation de la politique culturelle de la Fédération de Russie réalisée au printemps 2013, avec sa présentation lors de la session plénière du CDCPP des 27-29 mai 2013.</p> <p>Cet exercice d'examen présente trois caractéristiques importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche innovante, avec le travail d'équipe en direct d'experts nationaux et internationaux pour produire un rapport commun unique • L'examen des problèmes liés aux priorités et cadres nationaux, ainsi qu'aux politiques et besoins régionaux de la Fédération de Russie • Une perspective socioculturelle élargie explorant l'innovation, la diversité, la production et la « consommation » culturelles contemporaines et le rôle potentiel des industries culturelles et créatives dans le programme national de modernisation de la Fédération de Russie <p>Trois régions ciblées – la République des Maris, l'oblast d'Omsk et l'oblast d'Oulianovsk</p> <p>Elaborer des stratégies nationales et régionales prospectives fondées sur une analyse factuelle (notamment des visites d'experts). La suite de l'exercice (par exemple, extension de l'examen à d'autres régions ou thèmes ; activités techniques ou stratégiques) doit être débattue avec les autorités russes.</p> <p>Conclusion de l'Evaluation de la politique culturelle de la Turquie au printemps 2013 avec sa présentation lors de la session plénière du CDCPP des 27-29 mai 2013.</p> <p>L'examen est un exercice complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • composé de 2 volumes : un rapport national compilé par le ministère de la Culture et du Tourisme, et un rapport d'experts indépendants • couvrant toutes les questions de gouvernance, tous les secteurs et les thèmes en rapport avec le système national d'élaboration des politiques culturelles et ses priorités (dont les politiques touristiques et patrimoniales) • couverture géographique étendue : visites d'experts dans six grandes villes et régions turques notamment Ankara, Diyarbakir, Istanbul, Izmir, Mardin et Trabzon. 	ii)

		Fournir une étude prospective et des suggestions de stratégies culturelles fondées sur l'analyse factuelle. La suite possible de l'exercice (par exemple, approfondissement de l'étude de thèmes spécifiques ou de questions politiques ; activités techniques et stratégiques) doit être débattue avec les autorités turques.	
1.3 Titre : Journées européennes du patrimoine (JEP) Fonction : action de terrain Durée : en cours Budget : € 650 000 Couverture géographique : les 50 Etats membres parties à la Convention culturelle européenne Site web : http://www.jep.coe.int	Promouvoir chez les citoyens européens une identité fondée sur un patrimoine culturel commun, et encourager leur participation active dans la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine pour les générations présentes et futures. La mise en place d'une plateforme de communication associant les événements organisés dans les 50 Etats participants favorise les initiatives communes en matière de tourisme culturel durable et d'échanges économiques et culturels entre communautés transnationales. Il est ainsi possible d'élaborer une politique factuelle dans le domaine de la culture et du patrimoine, et de nouvelles activités culturelles.	<p>Depuis la réunion de planification de février 2013, les coordonnateurs nationaux contribuent à gérer le Programme de façon dynamique. Cinq groupes de travail ont été formés à cette fin.</p> <p>Plusieurs coordonnateurs participent à la conférence « Le patrimoine culturel et la stratégie Europe 2020 – Vers une approche intégrée », organisée par la présidence lituanienne de l'Union européenne les 13 et 14 novembre à Vilnius.</p> <p>Pendant la présidence arménienne du Comité des Ministres, le lancement des JEP sera conduit à Erevan à la fin du mois d'août 2013.</p> <p>La plateforme de communication JEP entamera sa première phase d'élaboration en septembre 2013. Elle sera inaugurée pendant les JEP en Arménie le 1^{er} septembre.</p>	ii)
1.4 Titre : Compendium Fonction : politiques et stratégies Durée : en cours depuis la fin de l'année 1998 Budget : € 160 000 Couverture géographique : Etats membres du CdE, aujourd'hui 42 profils de pays disponibles et 45 pays participants ; évolution du projet en cours vers un système mondial d'information des politiques culturelles (World-CP) Site web : http://www.culturalpolicies.net/web/index.php?language=fr	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système complet d'informations en ligne sur les politiques culturelles européennes, actualisé en permanence, pour améliorer la base factuelle servant à l'élaboration des politiques et à la gouvernance démocratique sur le plan culturel. • Fournir des points de référence clés (renseignements, comparaisons, utilisation de différents modèles et approches politiques) aux gouvernements, aux professionnels, aux chercheurs, aux organes de la société civile et aux médias actifs dans le secteur culturel • Stimuler la coopération entre les 45 pays participants par une communauté de pratique de quelque 100 spécialistes éminents de la culture et par dix groupes de travail thématiques • Fournir un modèle pour un système mondial d'information des politiques culturelles (World-CP) 	<p>Mise à jour réussie du système d'information et de suivi Compendium, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'espace du Compendium consacré aux droits culturels et à l'éthique offre des données supplémentaires et s'accompagne d'une nouvelle section sur l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle, avec des indicateurs inédits, dans l'esprit de la Conférence ministérielle de Moscou. • Un nouvel espace thématique comprenant des indicateurs est conçu sur les incidences socio-économiques de la culture. • Les acquis culturels du Conseil de l'Europe, les tendances relevées dans les législations et politiques nationales, et les recommandations issues du programme d'examen des politiques culturelles nationales font l'objet d'un « suivi ». • L'espace consacré aux cités interculturelles est mis à jour et remanié ; • L'espace sur les statistiques culturelles comprenant la collecte et l'évaluation de données comparatives sur la population, la participation, les marchés, l'emploi et les financements (présentées sur le site web du Compendium sous la forme de tableaux et de graphiques) est mis à jour ; • Des ajouts au système Compendium de type Wiki sont effectués, et des forums de discussion établis pour la communauté de pratique du Compendium sur les <i>médias sociaux</i> (Facebook, Youtube et LinkedIn) ; • Visibilité du système renforcée : célébration du 15^e anniversaire du système Compendium lors de la réunion de ses auteurs prévue à Vienne en 2013, sous la présidence autrichienne du CM (novembre 2013) ; • Les fonctions multilingues du système ont été mises en œuvre (versions française et allemande) ; 	ii)

		<ul style="list-style-type: none"> Le système mondial d'information sur les politiques culturelles (World-CP), supervisé par la FICAAC (http://www.worldcp.org/) et fondé sur la méthodologie du Compendium, a rapidement progressé, le CdE jouant un rôle de conseiller. 	
<p>1.5 Titre : Réseau européen du patrimoine HEREIN</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours</p> <p>Budget : € 130 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/herein</p>	<p>Le Réseau européen du patrimoine met en relation les représentants nationaux des ministères responsables des politiques culturelles patrimoniales, sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ce réseau facilite la coopération des Etats européens, leur permet de développer plus avant des politiques et pratiques de patrimoine transversales et coordonnées, et encourage une responsabilité partagée envers le patrimoine.</p> <p>L'une des principales missions de ce réseau consiste à produire des rapports sur les politiques nationales du patrimoine avec l'aide de l'outil HEREIN, dans le but d'améliorer leur cohérence, leurs ressources et leur comparabilité.</p> <p>Le Réseau européen du patrimoine et le système HEREIN constituent des points de repère importants pour les organismes gouvernementaux, les professionnels, les chercheurs et les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du patrimoine culturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Réseau européen du patrimoine compte aujourd'hui 44 Etats membres, dont 42 ont déjà nommé des coordonnateurs nationaux ; Une stratégie conforme aux nouvelles orientations du CdE a été élaborée pour l'activité du réseau, en collaboration avec les coordonnateurs nationaux rassemblés dans des groupes d'experts, et approuvée à la réunion plénière de 2012 ; L'élaboration du système HEREIN 3 est achevée. Conçu pour faciliter la publication en ligne de rapports standard sur les politiques culturelles du patrimoine, l'outil est à présent opérationnel et disponible pour les coordonnateurs nationaux ; Une nouvelle édition des rapports sur les politiques nationales du patrimoine, fondée sur le questionnaire du système HEREIN 3, est actuellement réalisée par 42 Etats membres actifs. 	ii)
<p>1.6 Titre : CultureWatchEurope (CWE)</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours depuis 2009</p> <p>Budget : € 28 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : www.Hotopics.net</p>	<p>Création d'</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une plateforme d'accès commune pour les systèmes d'information du CdE dans le domaine de la culture, du patrimoine, des médias et de l'environnement (Compendium, HEREIN, OEA et bientôt, ELCIS), 2) un espace interactif d'échange sur les questions politiques d'actualité pour les gouvernements, la société civile et les praticiens (site web HOTopics), 3) un espace d'analyse et de réflexion sur les questions sensibles (conférences annuelles de CWE, articles Hot Topic) 	<ul style="list-style-type: none"> Les recherches sur l'accès et la participation à la vie culturelle, menées sous l'autorité de CWE pour éclairer les politiques en faveur de la démocratie ont débouché sur des propositions visant à établir des indicateurs européens de participation culturelle, et éventuellement, un futur indice, tel que décrit à la conférence de CWE tenue à Helsinki en juin 2012, et ont été suivies par les travaux de la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (Moscou, avril 2013) Un portail de la gouvernance culturelle, HOTopics, a été lancé, avec pour thème d'actualité « Les nouveaux médias et la participation culturelle ». L'évolution ultérieure de ce portail doit être définie à la lumière des recommandations qui suivront le plan d'action de la Conférence ministérielle de Moscou en 2013, et des besoins généraux de la Direction. 	ii)

<p>1.7 Titre : Forum de Marseille (France), 12-13 Septembre 2013</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : 2013</p> <p>Budget : € 100 000 Programme conjoint CdE/CE</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/faroconvention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer de l'expérience de terrain menée à Marseille une interprétation de la <i>Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société</i> (Faro) qui souligne ses aspects les plus innovants ; • Offrir à travers des exemples une référence commune aux initiatives patrimoniales permettant de faire face aux problèmes sociétaux spécifiques de l'Europe ; • Encourager la signature de la Convention de Faro ; • Lancer une campagne d'information et des activités de suivi pour appuyer l'application des principes de la Convention de Faro. 	<p>En cours.</p> <p>Programme conjoint signé avec la DG-EAC (1/2/2013)</p>	<p>ii)</p>
<p>1.8 Titre : Convention européenne du paysage</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : traité international</p> <p>Budget : € 108 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/Conventioneurpeennedupaysage</p>	<p>Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations (dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien), la Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.</p>	<p>Produits du suivi de la mise en œuvre de la Convention La Convention européenne du paysage est aujourd'hui ratifiée par 38 Etats membres du CdE et signée par deux autres.</p> <p>Résultats du suivi de la mise en œuvre de la Convention</p> <p>1. Application de l'article 10 – Suivi de la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sous la présidence andorrane du Comité des Ministres, Strasbourg, 26-27 mars 2013 <p>2. Prise en compte du Préambule de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication des actes de la 10^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur les « Paysages multifonctionnels », Portugal, 20-21 octobre 2011 • Rapport sur « paysage et loisir » <p>3. Application de l'article 5 – Mesures générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en place des procédures de participation du public</i> : Organisation de la 12^e réunion des Ateliers et Symposium international de la CEMAT - « Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire... une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... » • <i>Intégration du paysage dans les politiques</i> : publication de « Facettes du paysage », Editions du Conseil de l'Europe (Intégration du paysage dans les politiques). • <i>Intégration du paysage dans les politiques</i> : Publication des actes de la 9^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur « <i>Paysage et infrastructures pour la société</i> », Cordoue (Espagne), 2010. <p>4. Application de l'article 6 A – Mesures particulières - Sensibilisation</p>	<p>ii)</p>

Présentation du n° 3 du [magazine Futuropa](#), pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « *Paysage et espaces publics* ».

5. Application de l'article 6 B - Mesures particulières – Formation et éducation

[Rapport sur « paysage et éducation »](#) présentant du matériel pédagogique pour les enseignements scolaires et projet de recommandation pour le Comité des Ministres

6. Application de l'article 6 C – Mesures particulières – Identification et qualification

Préparation du 13^e atelier intitulé « *Devenir des territoires, identification et qualification des paysages: un exercice de démocratie* », Monténégro, 2-3 octobre 2013

7. Application de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

Prise en compte de la dimension paysagère des politiques sectorielles de l'Union européenne et d'autres politiques et programmes internationaux.

8. Application de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

Renforcement de la coopération transfrontalière par l'organisation de réunions transfrontalières et la promotion du magazine *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire* sur « [Paysage et coopération transfrontalière](#) » (n° 2, 2010).

9. Application de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Publication des [actes de la célébration du 10^e anniversaire de la Convention européenne du paysage](#), Florence, Italie, 2010
- [Politiques du paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe](#)
- [Compendium des données nationales](#)
- Mise en place du [système d'information](#) du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et de son glossaire, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

10. Application de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Publication sur la présentation des sélections nationales du [prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) – Sessions 2008-2009 et 2010-2011 ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la 11^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur le <i>Forum des sélections nationales du prix du paysage du Conseil de l'Europe - Sessions 2008-2009 et 2010-2011</i>, 4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne, Italie ; • Organisation de la 3^e session du prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres 2012-2013 ; • Réunion du jury de la 3^e session du prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008) 3 du Comité des Ministres 2012-2013. 	
<p>1.9 Titre : Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : suivi en cours</p> <p>Budget : aucun</p> <p>Couverture géographique : 18 Etats membres signataires et 8 ayant ratifié la Convention</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Audiovisuel/Default_fr.asp</p>	Dépôt légal de toutes les images en mouvement produites ou coproduites, préservation, conservation et accès du public dans chaque Etat signataire	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion fructueuse du Comité permanent de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel (CEPA) à Zagreb, 28 septembre 2012 ; • Elaboration du programme de travail + questionnaire envoyé aux directeurs d'archives par le biais du CDCPP ; • La Bosnie-Herzégovine a signé et ratifié la convention ; • Allemagne : signature et ratification prévues pour 2013. Le Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles, entrera donc en vigueur. 	ii)
<p>1.10 Titre : Convention européenne sur la coproduction cinématographique</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : suivi en cours (révision envisagée)</p> <p>Couverture géographique : ratifiée par 43 Etats membres du Conseil de l'Europe</p>	Promouvoir la coopération entre les Etats membres en énonçant des règles minimales visant à faciliter le développement des coproductions cinématographiques (Eurimages)	Révision de la convention prévue pour l'exercice biennal 2014-2015.	ii)

<p>Site web : http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=147&CM=8&DF=21/05/2013&CL=FRE</p>			
<p>1.11 Titre : Evénements culturels du Conseil de l'Europe</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : en cours</p> <p>Budget : aucun</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/events/default_FR.asp?</p>	<p>Label décerné chaque année à un nombre très restreint (5 maximum) d'événements culturels exceptionnels qui ont pour principal objectif de traiter de questions liées aux valeurs et principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe (par exemple, la démocratie, les droits humains, la non-discrimination, l'égalité entre les sexes, etc.).</p>	<p>En 2012, le label « Evénement culturel » du Conseil de l'Europe a été décerné à 5 projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'initiative pour la musique de la Fondation Aga Khan (AKMI) destinée à préserver la musique traditionnelle ; 2. Hôtel Gelem, projet réalisé avec des communautés roms pour les aider à créer des chambres d'hôte dans différents campements en Europe ; 3. Satellitstaden, projet artistique réalisé sur des antennes paraboliques dans plusieurs banlieues de Stockholm ; 4. Culture Future Club – projets culturels et artistiques organisés sur le thème du changement climatique ; 5. Guerriers – Génération – Europe – exposition photo et discussions sur l'identité de la jeune génération en Europe. <p>La date limite de candidature pour 2013 est le 30 juin 2013.</p>	<p>ii)</p>
<p>1.12 Titre : 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe sur le thème « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 »</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : jusqu'à 2015</p> <p>Budget : € 3 millions (contributions volontaires et programme culturel de l'UE 2007-2013)</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/events/exhibitions_FR.asp?</p>	<p>La 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe, prévue pour octobre 2012 à Berlin, est une tentative unique d'offrir une perspective contemporaine de l'après-guerre froide sur l'art et l'Histoire européens depuis 1945. Grâce à une subvention importante de l'UE, l'exposition sera présentée à Milan, Tallinn et Cracovie, et des ateliers, des conférences et des expositions satellites se tiendront dans plusieurs autres pays jusqu'en 2015.</p>	<p>L'exposition a été lancée à Berlin, le 16 octobre 2012, par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et par Guido Westerwelle, ministre allemand des Affaires étrangères. Elle s'est ensuite tenue à Milan, où elle a été inaugurée le 13 mars 2013 par Claudia Luciani, directrice de la gouvernance démocratique et conseillère municipale chargée de la culture à Milan. L'exposition s'ouvrira à Tallinn le 27 juin et à Cracovie le 18 octobre 2013.</p>	<p>ii)</p>

2

Programme : Citoyenneté démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de la jeunesse

Une coopération régionale et des projets pilotes en matière de patrimoine culturel et naturel sont soutenus tout particulièrement en Europe du Sud-Est et dans la région de l'initiative de Kyiv⁵ afin de renforcer les capacités et d'apporter des bénéfices aux communautés en matière de développement, y compris concernant la participation démocratique, d'influer sur les politiques nationales, d'améliorer la gouvernance démocratique, et de générer des modèles de bonnes pratiques qui soient transmissibles.

Projet	Objectif	Produits et résultats	Renvoi au mandat du CDCPP
<p>2.1 Titre : Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : 1^{er} juin 2011-31 mai 2014</p> <p>Budget : programme conjoint CdE/UE € 600 000</p> <p>Couverture géographique : Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Kosovo*)</p> <p>Site web : http://www.coe.int/irppsaaah</p>	<p>Lancé en 2011, le <i>Processus de Ljubljana II : Réhabiliter notre patrimoine commun</i> renforce et développe le programme conjoint CdE/CE intitulé <i>Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée / Evaluation du patrimoine architectural et archéologique</i> (IRPP/SAAH, 2003-2010). Ce nouveau cadre opérationnel transitoire est géré par le <i>Conseil régional de coopération</i> à travers la <i>Task Force pour la culture et la société</i>. Le Conseil de l'Europe, partenaire de ce programme conjoint avec la Commission européenne (DG-ELARG, Programme multibénéficiaires IPA), est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gérer la contribution financière de la CE et du CdE au processus de Ljubljana II ; • créer et diriger un groupe d'experts pour offrir un soutien adéquat et opportun au Secrétariat et aux groupes de travail nationaux ; • superviser la mise en œuvre et le développement de la méthodologie IRPP/SAAH via le <i>Processus de Ljubljana II</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'audit dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour évaluer le fonctionnement des systèmes et procédures de restauration culturelle et repérer les obstacles pratiques et institutionnels qui entravent le processus de Ljubljana II ; • Deux ateliers réunissant des experts régionaux et internationaux pour élaborer une feuille de route et un plan d'action en matière d'évaluation des besoins ; • Réunions de travail de la Task Force pour la culture et la société et le Secrétariat du Conseil de l'Europe, et réunions de travail de groupes d'experts ; • Trois ateliers réunissant des experts régionaux et internationaux pour élaborer une feuille de route et un plan d'action politiques, juridiques et relatifs à la mobilisation de fonds pour chaque pays bénéficiaire ; • Six ateliers pour réaliser des rapports d'évaluation du patrimoine et poser des priorités (coordination/coopération, législation, gestion/stratégies, promotion/sensibilisation, éducation/formation) en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ; • Atelier pour présenter la méthodologie d'évaluation des projets, des études de cas (programmation et mobilisation de fonds) et l'évaluation des effets (London School of Economics) ; • Rapport de recommandations sur les projets prioritaires que l'Union européenne doit privilégier. 	<p>iii)</p>

⁵ Les pays participant à l'initiative de Kyiv sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus.

2.2**Titre : Projets pilotes de développement local (LDPP)****Fonction** : action de terrain**Durée** : en cours**Budget** : € 350 000**Couverture géographique :**

Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine ») et Chypre

Site web : <http://www.coe.int/ldpp>

Les projets pilotes de développement local (LDPP) sont destinés à aider les institutions locales, régionales et nationales à évaluer la cohérence dans le temps – tant culturelle que géographique – des territoires dont le développement peine à progresser.

Les LDPP visent le développement à long terme de territoires (composés de villes et de zones rurales), en mettant à profit leurs caractéristiques distinctives et leur attractivité.

Les LDPP sont mis en œuvre dans le cadre du *Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans le Sud-Est de l'Europe*. Ils ont pour objectif d'allier l'efficacité économique, la diversité culturelle, la cohésion sociale et l'équilibre écologique avec la participation active de tous les décideurs impliqués. Sept territoires « pilotes » sont actuellement engagés dans le processus, qui couvrent un total de plus de 10 000 km² et comptent quelque 750 000 habitants, avec l'appui de plus de 62 ministères et de 40 municipalités.

En tant que processus pilotes, les LDPP obéissent à des principes retenus par les collectivités et axés sur la territorialité, qui guideront de plus en plus les politiques européennes de développement, notamment la participation des citoyens dans les processus de planification urbaine et territoriale, et la mise en œuvre de projets multidimensionnels et intersectoriels, ancrés dans un contexte local.

En tenant compte de l'identité et de la diversité des territoires, la stratégie des LDPP encourage une approche patrimoniale du développement, qui permet de bâtir d'autres modèles politiques et économiques, à la fois novateurs et toujours respectueux de la culture d'un lieu. Les différents défis qu'une approche de ce type peut poser sont au cœur des problèmes que l'Europe doit affronter en matière de développement :

- allier l'efficacité économique, la diversité culturelle, la cohésion sociale, et l'équilibre écologique, une exigence éthique comme une nécessité politique ;
- placer le citoyen et la société civile au cœur du processus décisionnel visant à transformer le cadre de vie, pour garantir une gouvernance plus efficace et plus transparente, portée par des institutions plus efficaces et des partenariats public-privé dynamiques ;
- concevoir des projets mieux adaptés aux ressources locales, qui respectent les traditions et les talents des populations locales, et favorisent une distribution plus équitable des richesses pour le bien commun, donnant ainsi un nouvel élan économique et social aux collectivités, et canalisant leurs énergies afin qu'elles prennent leur destin en main ;
- encourager les collectivités à s'ouvrir les unes aux autres dans le respect des différences et des diversités.

Des états des lieux impliquant des centaines d'acteurs locaux et nationaux ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Des enquêtes sur les patrimoines sont en cours.

iii)

<p>2.3 Titre : Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques (programme régional de l'initiative de Kyiv)</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Budget : € 20 000</p> <p>Couverture géographique : les cinq Etats membres de l'initiative de Kyiv (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine) et Bélarus</p> <p>Site web : http://www.coe.int/kyiv</p>	<p>Aider les collectivités locales des villes pilotes et les institutions nationales à mettre en œuvre un processus commun de « réhabilitation ». L'objectif est d'améliorer les mécanismes de fonctionnement en œuvre dans la transformation sociale et économique d'environnements urbains historiques de petite et moyenne dimensions, et donc d'avoir un impact positif sur leur revitalisation.</p>	<p>La première phase du Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques a été lancée en automne 2009, après la signature d'un Programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (DG-EAC). Les pays participants ont réitéré leur ferme volonté politique de faire de la poursuite de ce projet une priorité nationale. Cette prise de position a créé les conditions propices à une <i>expérimentation</i> menée grâce à la mise en place de nouvelles méthodologies et à un processus dynamique, associant toutes les parties prenantes des zones urbaines et rurales, conformément aux principes de gestion des projets internationaux. Elle a également confirmé le désir des Etats d'<i>explorer</i> de nouvelles méthodes d'élaboration et de mise en œuvre de projets, en recourant à une <i>dynamique locale</i> qui s'appuie sur une forte <i>participation citoyenne</i> plutôt que sur un mécanisme décisionnel centralisé.</p> <p>Un projet de € 500 000 (programme conjoint) a été présenté à la DEVCO en février 2013. Proposé pour une durée de 24 mois (à partir de 2014), il devrait être en partie financé dans le cadre du Programme pour le partenariat oriental de l'UE.</p>	<p>iii)</p>
<p>2.4 Titre : Evaluation de la situation du patrimoine en République de Moldova</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : mission du CdE du 5 au 7 juin 2012. Suivi en cours de discussion.</p> <p>Budget : € 10 000</p> <p>Couverture géographique : République de Moldova</p> <p>Site web : pas de page web</p>	<p>Contribuer à construire une stratégie nationale du patrimoine en République de Moldova conforme aux normes européennes, à la suite d'une demande d'assistance technique du CdE pour analyser la politique patrimoniale du pays.</p>	<p>Une mission d'experts internationaux (chefs des départements du Patrimoine de Belgique – région wallonne, France et Roumanie) a été conduite du 5 au 7 juin 2012. Le rapport rédigé présente une série de propositions destinées à mettre en place et adopter une stratégie nationale globale en faveur du patrimoine. Ces propositions, qui portent entre autres sur la documentation et l'établissement d'un inventaire, des améliorations juridiques et institutionnelles, la formation et des actions pilotes, ont été soumises au Gouvernement de la République de Moldova et, sous réserve de l'avis qui sera émis, pourraient être utilisées pour étendre la coopération à plus large échelle avec le Conseil de l'Europe, sur une période de plusieurs années.</p>	<p>iii)</p>

3

Programme : Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel

Les villes qui participent au réseau des cités interculturelles reçoivent un soutien pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies d'intégration interculturelle.

Projet	Objectif	Produits et résultats	Renvoi au mandat du CDCPP
<p>3.1 Titre : Cités interculturelles</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : en cours depuis 2008</p> <p>Budget : € 890 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/cities/default_FR.asp?</p>	<p>Elaborer et tester un nouveau paradigme pour les politiques locales de gestion de la diversité, fondé sur le concept de l'avantage de la diversité. Aider les villes pilotes à évaluer et à repenser leurs politiques à la lumière de ce concept. Concevoir des outils permettant d'accompagner un plus large éventail de villes pour qu'elles mettent en œuvre l'intégration interculturelle, et d'évaluer leurs résultats. Encourager davantage de villes et d'autorités nationales à adopter le modèle de l'intégration interculturelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 60 villes ont adopté le modèle d'intégration interculturelle (réseau européen, réseaux nationaux, villes non européennes) ; • 23 villes ont élaboré des stratégies interculturelles http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/ICCStrategies_en.pdf • Plus de 50 villes participent à l'Index des cités interculturelles http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/cities/index/default_FR.asp? • Le guide <i>La cité interculturelle pas à pas</i> fournit des conseils pratiques http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/research/default_en.asp • Des recherches ont évalué la validité du concept de l'avantage de la diversité et la corrélation entre les politiques interculturelles et les résultats d'une ville http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/research/default_en.asp • Projet de recommandation du CM sur l'intégration interculturelle qui sera examiné par le CDCPP en mai 2013 pour diffuser plus largement le modèle 	iii)
<p>3.2 Titre : Influencer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA) – Action conjointe avec l'UE</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : janvier 2011 – juin 2012</p> <p>Budget : € 1 008 960 Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Espagne, Portugal, France, Grèce, Chypre, Italie, Malte</p>	<p>Le projet SPARDA a été conçu pour faciliter le travail du réseau des cités interculturelles, afin de présenter la communication comme un outil permettant de promouvoir l'intégration interculturelle au niveau local.</p> <p>Son objectif global était de vérifier si, et dans quelle mesure, les campagnes de communication sur le thème de l'intégration interculturelle avait un impact sur l'opinion publique, et de déterminer quelles approches fournissent les meilleurs résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sept villes ont élaboré des stratégies/campagnes de dialogue et de communication sur la diversité ; • Un changement a été constaté dans la perception du public de la migration et de la diversité, grâce à des enquêtes d'opinion conduites avant et après les campagnes de communication ; les résultats de ce changement et l'analyse des campagnes locales de communication figurent dans le rapport final de l'institut de sondage IPSOS qui a réalisé les enquêtes : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/sparda/SPARDA_report2012.pdf • Productions croisées médiatiques avec des équipes mixtes de journalistes (issus de médias généralistes et de médias locaux) : http://www.mediacrossproduction.com/ • Le rapport d'évaluation final présente une série de recommandations fondées sur l'appréciation des mesures locales et d'autres activités prévues par le projet : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/SPARDA/SPARDA_report2011.pdf • Les principales recommandations figurent dans le guide <i>La cité interculturelle pas à pas</i> : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/research/default_en.asp 	iii)

<p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/sparda/default_FR.asp?</p>		<ul style="list-style-type: none"> Des conseils sur l'élaboration et la conduite des campagnes sont fournis dans la brochure « How to Do Communication and Dialogue Campaigns » (voir : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/sparda/default_FR.asp?) 	
<p>3.3 Titre : Média et antiracisme dans le sport</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : janvier 2011 - décembre 2012</p> <p>Budget : € 1 150 000 Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Etats membres de l'UE</p> <p>Site web : www.coe.int/mars</p>	<p>Le programme MARS entend faire de l'expression de la diversité et de la non-discrimination un angle récurrent de couverture médiatique, dans les reportages sportifs mais aussi dans tous les autres types de reportages. Pour ce faire, des échanges sont organisés entre professionnels des médias déclinés en 15 rencontres nationales et 5 européennes, et 210 tandems d'échanges directs impliquant des journalistes, des rédacteurs, des formateurs en journalisme ; des échanges visant à produire des outils de formation, des études de cas et des comptes rendus de médias.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la 4^e réunion de coordination de MARS (Bordeaux, novembre 2012) ; Mise à jour régulière du site web MARS et élaboration d'un centre de documentation en ligne présentant les produits du programme MARS, du CdE et des références de l'UE aux médias, à la diversité et aux sports, une base de données alimentée par des experts de la diversité et des médias (consultable à partir du 15 avril 2013) ; Organisation de 6 rencontres médiatiques nationales : 2 sur les productions croisées médiatiques (en Allemagne, au Siège de RBB, juillet 2012 et en Hongrie, septembre 2012), 2 sur la formation au journalisme et l'éducation aux médias (Finlande, juin 2012 et Belgique, octobre 2012), et 2 sur l'éthique et la gestion éditoriale (Bulgarie, Sofia, septembre 2012 et Espagne, Madrid, octobre 2012). Chaque rencontre a réuni environ 35 participants. La liste des participants, leur biographie, les calendriers et les reportages sont disponibles en ligne sur le site web du programme MARS (www.coe.int/mars). Organisation de 2 rencontres médiatiques européennes. La première portait sur l'éthique et la gestion éditoriale (Birmingham, Royaume-Uni, juin 2012) et faisait intervenir quelque 70 journalistes issus des médias généralistes, communautaires et ceux des minorités, les principaux syndicats de journalistes en Europe, les réseaux médiatiques comme l'UER et des autorités de régulation de l'audiovisuel. Le programme conjoint MARS s'est achevé par la seconde rencontre (Bordeaux, France, novembre 2012). Rassemblant 8 rédacteurs en chef et 84 journalistes issus de médias généralistes, communautaires et des minorités, l'événement a principalement porté sur la création de productions médiatiques sur le sport, vues sous l'angle de la diversité et de la non-discrimination. Reportages publiés ou diffusés nationalement dans les médias des participants. La liste des participants, leur biographie, les calendriers et les reportages sont disponibles en ligne sur le site web du programme MARS (www.coe.int/mars). Organisation d'échanges européens de pratiques médiatiques. Environ 140 personnes ont postulé pour participer à un échange ; les travaux d'environ 60 tandems de professionnels sont déjà achevés. Les produits de ces échanges de pratiques médiatiques seront disponibles sur le centre de documentation en ligne. Publication régulière d'articles écrits par des intervenants de MARS sur les initiatives conjointes CdE/UE. Articles et reportages radio ou télé, et promotion du programme MARS par les bulletins internes de groupes de médias. La plupart de ces références sont disponibles en ligne sur le site web de MARS, à l'onglet <i>On parle de Mars</i>. 	<p>iv)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et mise à jour régulières de pages Facebook MARS attractives, par le consultant de MARS sur les échanges de pratiques médiatiques. Cette page Facebook intitulée <i>European Journalists for Diversity</i> accueille aujourd'hui plus de 400 participants réguliers et leur nombre est en augmentation. • Publication du rapport d'évaluation final effectué par un consultant externe sur le processus MARS, sa dynamique, ses produits et ses résultats. <p>Maintenant que le programme MARS est lancé, ses principales réussites sont sa base de données relationnelle qui ne cesse de s'enrichir (de 1 500 contacts au départ à presque 4 416), le degré de satisfaction concernant sa newsletter, le nombre de candidatures reçues (et qui continuent d'arriver) pour les échanges européens de pratiques médiatiques, les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des participants à la fin de chaque activité, etc. Ces chiffres divers montrent clairement que les participants, principalement des professionnels des médias, acceptent la vision de MARS fondée sur les échanges de pratiques médiatiques et la construction collective d'une nouvelle approche, pour créer et produire un contenu médiatique qui soit réellement inclusif et interculturel.</p> <p>Une nouvelle proposition a également été élaborée en 2012, dans le prolongement du programme MARS. Cette nouvelle proposition nommée MEDIANE a été acceptée par l'UE et a débuté en janvier 2013 (voir le texte sur MEDIANE).</p>	
<p>3.4 Titre : MEDIANE – Echanges médiatiques pour la diversité inclusive, l'antiracisme et la non-discrimination en Europe</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : janvier 2013 – décembre 2014</p> <p>Budget : € 1 100 000 Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Etats membres de l'UE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/mediane</p>	<p>Le principal objectif de MEDIANE est de promouvoir et de stimuler des approches inclusives et interculturelles de la création et de la production pour tous types de secteurs et de contenus médiatiques, et pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'échange au niveau européen des pratiques médiatiques en matière de formation au journalisme, de gestion éditoriale et de création/production, • organiser des rencontres réunissant les différents acteurs de l'industrie médiatique européenne, • analyser les pratiques professionnelles pour construire un index sur la capacité des médias à inclure la diversité dans leurs contenus. Cet index sera un outil de mesure des capacités d'inclure les diversités et d'aide à la décision pour la création et la production de contenus médiatiques inclusifs. 	<p>MEDIANE vise à croiser les pratiques professionnelles et à encourager les médias à collaborer pour être plus à même de faire de l'expression de la diversité et de la non-discrimination des angles récurrents de couverture médiatique. Pour ce faire, la méthodologie de MEDIANE se fonde sur des approches participatives, concrètes et axées sur la production.</p> <p>MEDIANE souscrit aux Echanges européens de pratiques médiatiques qui impliquent des centres de formation au journalisme et aux médias, des médias généralistes, communautaires, des minorités et des diversités, des syndicats de journalistes, des associations de propriétaires de médias, etc. Pour 2013-2014, 160 échanges européens de pratiques médiatiques sont prévus.</p> <p>Le projet MEDIANE comprend également l'organisation de Rencontres médiatiques européennes et de rencontres médiatiques thématiques (portant sur les questions de formation au journalisme, de production médiatique et de gestion éditoriale) traitant de l'inclusion de la diversité et de la non-discrimination dans les pratiques professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les trois rencontres européennes visent à stimuler les échanges entre professionnels des médias, afin de renforcer et développer leurs capacités à inclure la diversité dans leur pratique professionnelle, et donc dans les 	<p>iv)</p>

		<p>contenus médiatiques. La première rencontre, qui est prévue à Chypre en juin 2013, présentera à des formateurs, des producteurs ou des responsables de contenus médiatiques l'approche soutenue par MEDIANE, et notamment ce que recouvre cette notion de capacité à inclure la diversité et la non-discrimination. Chaque rencontre européenne se déroulera sur une période de 2 jours et accueillera 65 participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 rencontres thématiques permettront aux participants appartenant à un même domaine professionnel (formation au journalisme, production médiatique et gestion éditoriale) d'approfondir leur compréhension et leurs capacités à inclure la diversité et la non-discrimination dans leur propre champ de compétences et d'expertise. Deux de ces rencontres sont consacrées à la formation en journalisme, à l'éducation aux médias et à l'alphabétisation, deux à la gestion éditoriale, et deux à la création et la production de contenus médiatiques. Chacune de ces rencontres se déroulera sur une période de 2 jours et accueillera 40 participants. <p>L'aspect novateur du programme MEDIANE tient à l'Index médiatique qu'il propose de mettre en place. Cet index s'inspire de l'Index des cités interculturelles du CdE dont l'utilité est désormais reconnue, et a été conçu comme devant être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un outil de mesure des capacités, tant des médias que de leurs acteurs, à inclure la diversité dans les pratiques professionnelles et donc dans les contenus médiatiques, et • un outil d'aide à la décision sur la capacité d'inclure la diversité dans la création et la production de contenus médiatiques. <p>Cet index contribuera à soutenir les efforts des médias à faire de la diversité et de la non-discrimination des angles récurrents de couverture médiatique.</p>	
<p>3.5 Titre : Réseau universitaire européen d'études romani</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : juin 2011 – mai 2015</p> <p>Budget : € 430 000 Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/romastudies</p>	<p>Accroître la visibilité des études universitaires romani et accompagner de jeunes universitaires (bourses de recherche, université d'été)</p> <p>Constituer une base de données complète de 300 spécialistes pour offrir de meilleurs conseils en stratégie et élaboration des politiques afférentes aux questions roms.</p>	<p>Le réseau universitaire européen d'études romani a offert des prestations en matière d'éducation, de formation et de stratégie, sous des formes diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une université d'été à Budapest (20 enseignants et plus de 50 participants (juin-juillet 2012) en deux modules (doctorants/décideurs politiques) • Conseils en méthodologie de recherche et en suivi des politiques dans le cadre de séminaires organisés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA) • Conseils en stratégie et étude de documents d'orientation, c'est-à-dire sur les stratégies nationales visant à améliorer la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms dans l'UE • Mesures antidiscriminatoires et actions positives visant à encourager les Roms en milieu universitaire (accueil de stagiaires roms au Centre européen sur les questions des minorités à Flensburg (D), 4 séminaires dans des centres de recherche européens situés à Chisinău (Md), Cluj-Napoca (Ro), Budapest (Hu), et Liverpool (R.-U.), faisant intervenir 40 jeunes chercheurs et 16 enseignants romani. 	<p>iv)</p>

4

Programme : Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles

Une assistance technique est apportée afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de renforcement de la confiance, de réconciliation, de reconstruction et de développement socio-économique à Chypre et éventuellement dans d'autres Etats membres, ainsi qu'au Kosovo*

Projet	Objectif	Produits et résultats	Renvoi au mandat du CDCPP
<p>4.1 Titre : Promotion de la diversité culturelle au Kosovo* (PCDK) – Phases I et II</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : Phase II octobre 2012 - mars 2015</p> <p>Budget : € 2,4 M Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Kosovo*</p> <p>Site web : pour en savoir plus sur la phase I http://www.coe.int/pcdk</p>	<p>Phase I - Le projet a accru les activités liées à la réhabilitation du patrimoine culturel en collaboration avec les institutions pertinentes, en utilisant le patrimoine culturel comme un outil pour la réconciliation et le dialogue entre les communautés. Il avait également pour objectif de développer le potentiel économique du patrimoine culturel.</p> <p>Phase II – Ce projet visera à faciliter une planification et une gestion viables du patrimoine au Kosovo*, dans le respect des normes et valeurs européennes. L'accent sera particulièrement mis sur le bien-être communautaire, avec la participation active de tous les acteurs concernés et de la société civile.</p>	<p>PCDK I :</p> <p>Les événements politiques ont eu une incidence sur les activités de la Commission pour la mise en œuvre de la reconstruction, mais le calendrier a été respecté. La vie religieuse a repris son cours normal dans 6 des 8 sites PCDK.</p> <p>Renforcement des capacités : Le processus de réforme du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports n'est pas achevé. Toutefois, le projet PCDK a étendu le champ de ses prestations de formation à d'autres ministères, à des groupes de travail du PCDK et à la société civile, organisant diverses sessions de formation, des missions d'étude et des séminaires. Une documentation considérable, constituée de directives, d'études de cas et de conventions a été préparée et mise à la disposition des autorités et du grand public.</p> <p>Développement de l'enseignement : Des façons innovantes d'encourager l'élaboration de ressources et des activités de sensibilisation ont été explorées. L'élaboration de ressources comme un module universitaire sur le patrimoine et la diversité, un manuel pour les enseignants au niveau élémentaire, des bandes dessinées et des réunions-débats ont constitué de bons exemples de coopération avec des artistes locaux, des membres des collectivités locales et des écoles.</p> <p>Développement de l'économie locale : Inspiré par les projets pilotes de développement local (Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans le sud-est de l'Europe), le PCDK a élaboré un plan du patrimoine, fondé sur une méthodologie spécifiquement conçue pour le Kosovo*. Cette mesure pilote offre aujourd'hui un outil régional pour le développement local.</p> <p>Réseau communautaire du patrimoine : Cette nouvelle composante a réuni tous les aspects des activités du projet et œuvré en faveur d'une participation locale durable par le biais d'un réseau informel mais solide. Les fruits de ces efforts ont pu être observés dans le cadre</p>	<p>iii)</p>

		<p>du projet, lorsque des membres du réseau ont adopté d'eux-mêmes des mesures, sans l'intervention du PCDK.</p> <p>En conclusion, en s'inscrivant dans une stratégie qui garantit la pleine participation des parties prenantes à tous les échelons de la société, impliquant des actions grand public ou de terrain menées par des ONG, des municipalités sélectionnées, des instituts régionaux pour la protection des monuments ou des ministères compétents au niveau central, par le biais de 5 composantes et de 22 sous-projets et de plus de 80 activités, la première phase du PCDK :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a fait travailler plus de 80 entités et 700 personnes de compétences diverses ; • a atteint plus de 25 000 personnes qui ont directement bénéficié du projet ; • a produit 24 publications et 11 documentaires en anglais, albanais et serbe. <p><u>PCDK II</u></p> <p>Développement des capacités au service du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités organisationnelles et opérationnelles accrues des institutions, grâce à l'assistance fournie dans le cadre du processus de réforme institutionnelle. Sont prévus un programme de stages, 3 sessions de formation et 3 missions d'études. • Les institutions ont à leur disposition des directives, des inventaires et des outils adaptés, ainsi que des mécanismes appropriés pour appliquer la loi sur le patrimoine culturel. Un projet de loi sur les musées sera également présenté vers la fin de l'année. <p>Education et sensibilisation du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Manuel d'enseignement du patrimoine et de la diversité culturels publié durant la première phase du programme conjoint a reçu l'aval du ministère de l'Education, des Sciences et des Technologies. La formation des enseignants a débuté. • Le module universitaire sur le patrimoine et la diversité culturels a été approuvé par les universités de Pristina et de Mitrovica. • 200 enfants et 200 représentants de groupes marginalisés ont pu visiter des sites culturels et naturels, améliorant ainsi leurs connaissances des ressources patrimoniales. <p>Développement local et patrimoine culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des études de faisabilité sur le développement économique local ouvrant la voie à des programmes régionaux pour le patrimoine sont achevées dans 4 régions. • Un plan d'action pour la création d'un parcours culturel dans la région ouest du Kosovo* a été élaboré et est prêt à être mis en œuvre. • 6 mesures pilotes conformes au plan régional pour le patrimoine de l'Ouest préparé durant la première phase du Programme conjoint sont en œuvre dans 6 municipalités de l'ouest du Kosovo*. 	
--	--	--	--

		<p>Bien-être communautaire et patrimoine commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de faisabilité et un plan de gestion pour la mise en place d'un camp de formation destiné à la restauration des tours de pierre de l'Ouest du Kosovo* sont produits. • Deux événements de sensibilisation sont organisés : les Journées du patrimoine immatériel et les Journées du patrimoine naturel. • Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, le Tour cycliste, le Bus européen du patrimoine et le Train Hajde sont organisés. 	
<p>4.2 Titre : Réhabilitation du centre historique de Lorca, Espagne</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : 2012-2013</p> <p>Budget : € 56 500</p> <p>Couverture géographique : Lorca (Espagne)</p>	<p>Assistance technique et aide apportées aux autorités responsables de la réhabilitation de Lorca. Mise en œuvre d'une stratégie globale durable, axée sur la réutilisation et la revitalisation du centre historique et de son environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un outil de gestion et de gouvernance • Révision du cadre juridique existant avec l'identification des critères d'intervention • Approche stratégique dans la zone protégée (action des citoyens, revitalisation du centre historique par le biais d'un programme ciblé sur les monuments et les espaces publics) • Approche coordonnée dans la zone du Barrio Alto • Approche stratégique sur les zones périphériques et leur environnement culturel 	<p>iii)</p>